



Lettre Numéro 1 du Syndicat National des Salariés de la Qualité de l'Air.

Le Syndicat National des Salariés de la Qualité de l'Air a été créé en 2021. Suite à la disparition de notre convention collective, il est apparu, à quelques militants, nécessaire de mettre en place une structure syndicale spécifique aux salariés œuvrant dans le domaine de la qualité de l'air. Cette lettre d'information permettra de garder contact avec vous, de défendre vos intérêts et de vous informer. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des thèmes que vous souhaitez aborder. Dans ce premier numéro on vous propose :

- Un résumé de l'accord de branche signé en Juillet 2021
- Une actualité de la branche BETIC : augmentation des minimums conventionnels
- Le thème de l'inflation qui rend la vie impossible pour beaucoup de collègues

Accord de Branche BETIC de Juillet 2021 suite à la fusion de la CCN AASQA dans la CCN BETIC

Avant la disparition effective de notre ancienne convention collective, FO a défendu un accord de branche garantissant à l'ensemble des salariés des AASQA un socle de droit commun. Ci-dessous les principaux points de cet accord.

- Maintien de la contribution complémentaire. Mention dans l'accord que cette dernière n'est pas substituable à la prime vacance prévue par BETIC.
- La sixième semaine de congés est maintenue.
- Reprise de l'indemnité conventionnelle de licenciement figurant dans la CCN AASQA. Cela permet aux non-cadres et cadres d'avoir les mêmes droits.
- Maintien de salaire en cas de maladie pendant 1 an.
- Reprise de l'article sur l'astreinte.
- Mobilité des salariés. Les postes ouverts dans les AASQA doivent être communiqués dans le réseau. A compétence égale on privilégiera le candidat issu d'une autre association. En cas d'embauche, le salarié garde son ancienneté.
- Grille de transposition de la classification des AASQA vers la classification BETIC.
- Principe d'une proratisation acquise dans l'échelon dans le but de ne pas perdre l'ancienneté acquise depuis le dernier passage d'échelon.

Cet accord de branche a été complété par des accords locaux.

Actualité CCN BETIC : Augmentation du salaire conventionnel le 01/08/2022.

En Mars 2022, un accord de branche a acté une augmentation des salaires conventionnels minimums de la grille BETIC. Les augmentations ont pris effet le 01/08/2022. Très peu de salariés d'AASQA sont

concernés par cette valorisation. En effet, les salaires minimums de la grille BETIC sont très bas. Les patrons de Betic, sous pression de l'augmentation de l'inflation et du smic, ont fait le strict minimum. L'accord opère des revalorisations différenciées selon les niveaux :

- 4,9 % pour le premier niveau Etam
- 3,5 % pour le deuxième niveau Etam
- 2,5% pour le reste de la grille Etam et pour la grille Cadre.

Pour information les premiers niveaux Etam restent en dessous du smic. Ci-contre la nouvelle grille Betic : <https://fecfo-services-syntec.fr/communiqu-e-et-1-et-2-et-3-niveaux-sous-le-smic/>

L'inflation

Tous les travailleurs constatent l'augmentation des prix. L'augmentation des salaires devient une urgence absolue. Si tous les salariés sont impactés, la situation est dramatique pour les bas salaires et les plus précaires. Nous craignons que certains salariés d'AASQA sombrent au fur et à mesure dans la pauvreté. D'ailleurs les différentes augmentations du Smic, des derniers mois, rapprochent les plus bas salaires de nos associations du salaire minimum. Souhaitons que les présidents, directeurs, responsables RH, délégués syndicaux, élus du CSE et les salariés se retrouvent sur un point. **Pas de salariés pauvres dans les AASQA.**

Face aux attaques (droit du travail, retraite, perte de pouvoir d'achat, assurance chômage, ubérisation ...) du monde du travail. Rejoignez un syndicat libre et indépendant.

Site Internet : <https://fo-qualite-air.fr/>